

Traduction: demain l'ordinateur?

Didier Fleck

La langue fout le camp. A divers points de vue. L'étude PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) a révélé de notables lacunes dans la maîtrise de l'écriture et de la lecture chez les jeunes; selon des enquêtes régulièrement conduites parmi les recrues, il semblerait qu'une personne sur dix ait quelque peine à comprendre un texte relativement simple; et un sondage vient de révéler qu'une certaine proportion de citoyens auraient voté en mai autre chose que ce qu'ils pensaient, notamment sur les questions nucléaires, pour n'avoir pas vraiment saisi le sens de celles-ci. De manière plus générale, on a parfois l'impression qu'en dehors de quelques dinosaures de l'enseignement et du journalisme, quelques puristes de la culture et quelques amoureux de la langue de leur mère ou de leurs origines, la communication peut désormais s'accommoder de bribes de charabia et de quelques onomatopées. Encore un peu et l'on trouvera normal et bien pratique que les machines (informatique, téléphone portable...) fassent le boulot pour nous. Pensée comprise si ça se trouve. Vous avez dit richesse culturelle?

Le texte ci-dessus montre d'autre part la difficulté d'être à la hauteur des ambitions européennes en prétendant faire communiquer entre eux des gens d'horizons et de cultures très différents. Notamment en ce qui concerne les textes de base. Nul n'est censé ignorer la loi, mais encore faut-il qu'au plus haut niveau au moins on puisse comprendre ce qu'elle dit. L'Union Européenne recrute dès lors des traducteurs, arguant que les logiciels de traduction, déjà fortement sollicités, suffiront d'autant moins à la tâche qu'elle sera considérablement accrue par l'arrivée de dix nouveaux pays. Mais l'informatique est-elle fiable? On peut en douter à la lecture du texte publicitaire reçu par une de nos collaboratrices, où la traduction de l'allemand en français quasiment mot à mot, voire par segments de mots, donne quelque chose d'assez curieux. Voici ce chef-d'œuvre, dont la transcription est garantie conforme.

«S'il vous plaît lisez exactement le texte suivant! Il appartient à des créanciers que leur le velours d'exploitation selon ses/leurs informations le remplissage du désir d'exploitation et son adresser au velours d'exploitation compétent contre un tarif selon la sorte. 7 le décret d'appartenu au SchKG préoccupé. Les frais de l'ordre de paiement deviennent basés sur la sorte. 12 et sorte. 18 le décret d'appartenu au SchKG fixé et doit être payé par vous (créanciers).

Les dispositions:

La Regedit S.A.R.L. leur offre la possibilité de combler la demande d'exploitation pour elle et autant possible, le velours d'exploitation compétent du débiteur de découvrir. Cette prestation de service volontaire est limitée à 5 désirs d'exploitation par an et personne n'est obligé de faire l'usage de cela, les frais pour cela se montent à la CHF 38.-. la Regedit S.A.R.L. est à l'encaissement aucun l'entreprise et ne fait pas d'avances de frais. L'inscription de registre ne promet pas d'avantages et n'a rien à faire lui-même avec l'exploitation. La Regedit S.A.R.L. procure seulement le fait de combler le désir d'exploitation pour le créancier.

L'avertissement n'en résulte pas et, aucune garantie ne donne que sa/leur adresse est inscrite à une offre plus tardive. Avec cette offre, nous vous aidons qu'ils remettent correctement sa/leur demande d'exploitation! Le montant de la facture pour cette offre est les 10 jours innerts et seulement avec la lueur de paiement jointe payable.»

On peut en rire. On en rira sûrement: cet office (Amt) qui devient velours (Samt) en raison du «s» qui suit «Betreibung», c'est impayable. En même temps, comme c'est totalement incompréhensible, ça ne peut être que contre-productif pour l'entreprise qui propose ainsi ses prestations. Et il est pour le moins navrant, sinon inquiétant, que personne, au sein de celle-ci, ne se soit avisé de l'incongruité de la chose. Les traducteurs professionnels ont sans doute de beaux jours devant eux. Encore faudra-t-il en trouver de vraiment bons et les solliciter. Parce que si c'est ça la communication de demain...

* * * *

Didier Fleck est le rédacteur en chef de la revue *Entreprise romande*, organe de la Fédération des Syndicats Patronaux (FSP), tiré à 20'000 exemplaires et distribué essentiellement aux chefs d'entreprise. Cet article est paru pour la première fois dans *Entreprise romande*, No. 2765 du 25 juillet 2003.